



Chères organisatrices, chers organisateurs de la communauté Klikego,

Nous vous contactons aujourd'hui car nous avons pris connaissance de la mise en place du « Parcours de prévention santé » ou « PPS » et échangeons avec la Fédération Française d'Athlétisme à ce sujet.

Le Parcours de Prévention Santé aura en effet vocation à simplifier l'inscription des participants aux différentes courses en remplaçant le traditionnel certificat médical.

Comment ça fonctionne ?

Le sportif devra se rendre sur le site de la FFA, regarder trois vidéos de prévention puis attester sur l'honneur qu'il a bien pris en considération toutes les informations.

Il verra ensuite apparaître un code qu'il faudra renseigner dans Klikego, ainsi qu'un onglet lui permettant de télécharger son attestation.



**Afin de répondre aux besoins de nos organisateurs et nos sportifs, Klikego s'est adapté aux changements et vous explique les modalités liées au PPS.**

# CÔTÉ ORGANISATEUR

👉 À partir du 1er avril 2024 👉

## Ouverture de la plateforme PPS à tous les organisateurs

La FFA ouvrira l'accès à l'interface web du PPS à partir de cette date.

La mise en application se fera progressivement **d'avril à août 2024**, pour un déploiement total et obligatoire sur l'ensemble des courses et manifestations au **1er septembre 2024**.

Ci-dessous, la réglementation en résumé concernant les sportifs majeurs souhaitant s'inscrire à une manifestation :

ÉTAPE n°1	ÉTAPE n°2	ÉTAPE n°3
À quelle période correspond ma date d'ouverture des inscriptions ?	À quelle période se déroule ma manifestation sportive ?	Quelle est la réglementation applicable pour mon événement ?
Avant le 1er avril 2024	À partir du 1er avril 2024	Certificat médical OU PPS FFA
À partir du 1er avril 2024	Du 1er avril au 31 août 2024	Certificat médical OU PPS FFA
	À partir du 1er septembre 2024	PPS FFA

# CÔTÉ SPORTIF

**[LICENCIÉ.E.S]** Le PPS est avant tout un document qui concernera les personnes non-licenciées dans un club d'athlétisme. Les sportifs / sportives **possédant une licence** pourront continuer de la fournir lors de leurs multiples inscriptions.

**[SPORTIFS MAJEURS]** Désormais, tout participant majeur souhaitant s'inscrire à une course running organisée sur le territoire national devra donc se soumettre au Parcours Prévention Santé. Concrètement, cela signifie que pour son inscription à la course choisie, il devra se connecter, dans les trois mois précédant sa compétition, à la plateforme web dédiée.

**[SPORTIFS MINEURS]** À noter que conformément à la loi, **la réglementation n'a pas été modifiée pour les mineurs** qui doivent toujours présenter une licence valide ou l'attestation du questionnaire de santé (le cas échéant, présentation d'un certificat médical)

# CÔTÉ KLIKEGO

Klikego se tient **prêt à mettre en place les évolutions nécessaires pour appliquer ce nouveau dispositif** dans le formulaire d'inscription.

Les sportifs pourront renseigner le code à l'inscription si l'événement est dans **moins de 3 mois et dans leur compte à 3 mois de l'événement.**

Nous restons disponibles.

Sportivement,

